



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-56

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,
Le 25 septembre 2020 à 18 h 30

DEPOSÉ A LA
SOUS-PREFECTURE

LE

21 OCT. 2020

Date de convocation : Le 21 septembre 2020
Date d'affichage : Le 21 septembre 2020



Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Émilie LISSE, Jean DIDIER, Patrick GOMEL, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, David NOËL, Sylvianne CORNET, Julien DIEU

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Émilie LISSE
- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Michèle CAFFIER est nommé secrétaire de séance.

CONVENTION COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ

Monsieur le Maire présente le projet compteurs communicants GAZ qui a pour but de remplacer les compteurs dont la relève s'effectue de manière semestrielle par GRDF par des compteurs avec une relève automatique et à distance. D'ici 2022, le déploiement de Gazpar se fera partout en France.

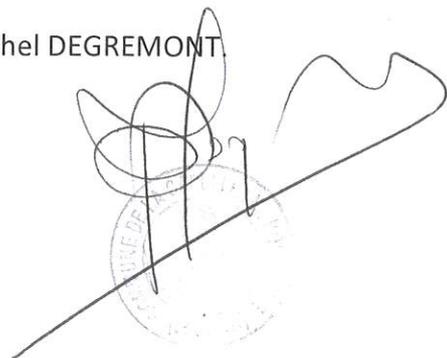
Pour permettre l'installation des compteurs Gazpar, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention avec GRDF.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,
Le 25 septembre 2020
Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le : 26 OCT. 2020

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE 21 OCT. 2020

